

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 8 juin 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 1er juin 2023
Date de publication : 15 juin 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	DELAINÉ Isabelle	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	MATHEZ Christian
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GRUET Justine	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyriel
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Héléne	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CALINON Séverine	SAGET Emmanuel
HENRY Micheline	GINET Gérard
VIVERGE Patrick	

Objet : Audit des comptes 2022 – Synthèse des travaux menés par le Commissaire aux Comptes

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Dans le cadre de l'article 110 de la loi du 7 Août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et de l'expérimentation de la Cour des Comptes portant sur les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue dans le cadre de ce dispositif et soumet à un audit ses états financiers, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe pour les exercices 2020 à 2022.

Comme pour les exercices 2020 et 2021, l'objectif de l'intervention du Commissaire aux Comptes a été d'effectuer un audit sur les comptes dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et du comptable public.

Pour mémoire, l'opinion du Commissaire aux Comptes au titre du premier exercice d'audit, l'exercice 2020, s'était traduite par une impossibilité d'émettre un avis, en raison de plusieurs incertitudes, dont les incidences sur les comptes n'avaient pu être clairement circonscrites et de facto chiffrées, bien que la collectivité ait déjà engagé des chantiers de fiabilisation de ses comptes dès le démarrage de la démarche de l'expérimentation.

L'exercice 2021 avait ensuite été marqué par la poursuite des travaux déjà engagés, notamment sur l'inventaire comptable, sur la justification de postes significatifs, et sur des thématiques transversales pour lesquelles les chantiers n'étaient pas jugés suffisamment avancés à la clôture 2020.

Aussi, l'opinion du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021, au regard des chantiers menés par la Collectivité et des résultats de ses tests substantifs, avait évolué positivement par rapport à l'exercice précédent, et s'était traduite par sept réserves, dont six pour limitation et une pour désaccord.

L'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité du précédent, avec la poursuite des travaux de fiabilisation menés par la Collectivité. Les principales évolutions notées suite aux contrôles portent sur les thèmes et points suivants :

- La réalisation d'un rapprochement des produits de l'exercice entre l'outil de facturation des activités périscolaires et la comptabilité ;
- La valorisation des stocks des Zones d'Activités Economiques (ZAE) selon une méthode tenant compte des coûts d'acquisition des parcelles et des coûts des travaux réalisés ;
- La réalisation d'un tableau de suivi des subventions d'investissement, reliant les subventions reçues aux biens financés, et donnant de la visibilité sur les subventions restant attendues par projet ;
- La poursuite de l'application d'une procédure de recensement et de contrôle des charges à rattacher en fin d'exercice.

L'opinion du Commissaire aux Comptes au titre des comptes 2022, au regard des chantiers qui ont évolué et des résultats de ses tests substantifs, évolue par rapport à l'exercice précédent : la réserve pour limitations concernant l'exhaustivité de certaines charges de fonctionnement est levée, et le contour d'autres réserves pour limitations (recettes, budget ZAE) est revu à la baisse.

Ainsi, les points de réserves sont désormais au nombre de six, dont cinq réserves pour limitation et une réserve pour désaccord, et concernent les thématiques suivantes :

- **Actif immobilisé : l'inventaire physique de l'actif corporel et la traduction des Délégations de Service Public (DSP) et des transferts de compétences à son actif** : cette thématique complexe, dont les observations sont communes à l'ensemble des collectivités expérimentatrices, a conduit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à identifier et inventorier le plus précisément possible parcelles, bâtiments, véhicules et matériel informatique dont elle est propriétaire. Toutefois, le rapprochement avec l'inventaire comptable reste incomplet à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, des tableaux de suivi des Délégations de Service Public en cours et des transferts de compétences ont été réalisés. Ce travail de recensement n'est cependant pas achevé, ni le rapprochement avec la comptabilité finalisé ;
- **Fonds propres : Le fléchage des subventions reçues aux actifs concernés** : des avancées importantes ont été constatées avec l'établissement d'un tableau de raccordement des subventions aux actifs concernés. Aucune anomalie majeure n'a été relevée, tant en ce qui concerne l'adéquation « amortissements pratiqués / actifs concernés » que l'identification des

subventions restant à percevoir. Les investigations sont désormais circonscrites au dispositif des aides à la pierre dont l'enjeu est supérieur à 1M€/an ;

- **Produits de fonctionnement** : le Commissaire aux Comptes estime être limité dans ses assertions d'audit sur certains postes de recettes, dont **la fiscalité locale** où des insuffisances sont relevées quant au contrôle interne des services fiscaux. Ceux-ci assurent par délégation le recouvrement des taxes locales (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxes Foncières, Taxe d'habitation, Taxe sur la Valeur Ajoutée...) et sans pouvoir justifier la réalité, l'exhaustivité et la mise à jour des bases sur lesquelles celles-ci s'appliquent. Egalement, le sujet des **misés à disposition de personnel et frais de gestion liés** a connu des avancées notoires. Le rapprochement avec les données issues de la paie est conforme, un effort de traçabilité restant à effectuer en ce qui concerne les refacturations sans lien direct avec la paie. La limitation sur les recettes usagers relatives aux activités périscolaires est quant à elle levée, l'auditeur ayant pu confirmer le rapprochement avec le logiciel de gestion ad hoc ;
- **Budgets annexes** : une limitation demeure sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure **des flux et soldes présentés dans les bilans et comptes de résultat des budgets annexes Assainissement**, les travaux sur la reprise des données ainsi que sur la justification des soldes significatifs n'ayant pu être approfondis. La réserve sur la réalité et la valorisation au coût de revient des terrains situés en ZAE a quant à elle été levée grâce à un important travail interservices d'identification et de valorisation des stocks ;
- **Engagements hors bilan** : les diligences réalisées par la Communauté d'Agglomération ne permettent pas au Commissaire aux Comptes de se prononcer sur l'exhaustivité des engagements donnés, recensés dans l'annexe aux comptes. Ceux-ci correspondent aux garanties liées aux emprunts bancaires ainsi qu'aux engagements vis-à-vis des communes dans le cadre de la commercialisation des terrains situés dans les Zones d'Activités Economiques ;
- **Provisions** : l'évaluation de la provision pour Compte Epargne Temps (CET) ne retient pas l'exhaustivité des jours dus et ne valorise pas au coût réel de l'agent mais selon un coût forfaitaire.

Comme cela s'est traduit cette année avec une évolution favorable de l'opinion du Commissaire aux Comptes, il est précisé que le processus d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités est une démarche d'amélioration continue et qu'un certain nombre de thématiques précitées devraient pouvoir continuer d'évoluer favorablement en 2023 compte tenu des travaux déjà engagés par la Collectivité. La Collectivité a en effet choisi de prolonger d'un an ce projet.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du rapport d'audit des comptes 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole annexé à la présente délibération.

*Fait à Authume, le 8 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté
- Cour des Comptes



Jean-Pascal FICHÈRE.